

| | | |
|---|---|-------------------------|
| Rapport n° 9 | GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES | Imputation budgétaire |
| Conseil d'Administration du 24 juin 2013 | | Chapitre : Article : |

**EVOLUTION DU REGIME DE LA PRESTATION DE FIDELISATION ET
DE RECONNAISSANCE (PFR)**

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) est un régime qui permet de garantir à chaque SPV ayant accompli au moins 20 ans de services effectifs, une rente annuelle complémentaire versée après sa cession d'activité, à partir de 55 ans.

Le montant de la rente versée augmente selon l'ancienneté du SPV.

Le financement de ce régime spécifique est assuré par une cotisation obligatoire du SPV et du SDIS. Ces cotisations sont versées à la CNP qui assure le paiement de la rente.

Ce régime par capitalisation est actuellement particulièrement excédentaire et les SDIS s'interrogent sur la nécessité de conserver ce système ou sur la possibilité d'assurer en direct par répartition le financement de la PFR.

Pour étudier les différentes pistes de sortie, le SDIS 40 envisage de porter un audit national qui serait cofinancé par l'ensemble des SDIS de France. Le montant de la participation du SDIS 02 serait de l'ordre de 400 €. L'audit porterait sur les points suivants :

- Analyser avec précision le régime PFR et les contrats et conventions qui lient CNP Assurances à l'APFR (Association Nationale de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance) et aux SDIS ;
- Réaliser le bilan des huit années écoulées en termes de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Etablir le diagnostic d'évolution du régime actuel en fonction des populations connues, proposer des projections financières jusqu'en 2040 ;
- Faire des propositions d'évolution de ce type de régime par capitalisation ;
- Etudier l'ensemble des impacts de la sortie de ce régime vers un système par répartition à partir de flux budgétaires annuels spécifiques à chaque SDIS.

Une convention encadrera les conditions d'exercice de cet audit.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

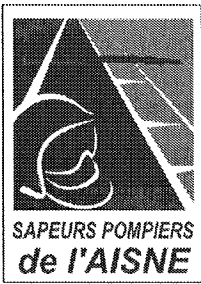
Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- accepte le principe d'un audit sur l'évolution du régime de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance porté par le SDIS 40 ;
- autorise le Président à signer la convention financière avec le SDIS 40 pour la mutualisation du coût de cet audit.

Le Président,


Thierry THOMAS



| | | |
|---|---|-------------------------|
| Délibération n° 9 | GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES | Imputation budgétaire |
| Conseil d'Administration du 24 juin 2013 | | Chapitre : Article : |

PREFECTURE DE L'AISNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS 10 JUIL. 2013
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 16
Votants : 16

Affiché le :

Le 24 juin 2013 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 3 juin 2013, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Thierry DELEROT représentant Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

II - Membre de droit

Monsieur Grégory CANAL, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental~~
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
~~M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non-officier~~
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : MM. Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Paul GIROD, Gilbert SIMEON, Colonel Stephan ANTHONY, Sergent Chef Mickaël MOINAT.

Assistaient à la séance : Monsieur Charles COQUELLE, payeur départemental
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, Lt-Colonel Christophe PETIT,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mmes Josiane GRIMPRET,
Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**EVOLUTION DU REGIME DE LA PRESTATION DE FIDELISATION ET
DE RECONNAISSANCE (PFR)**

Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le principe d'un audit sur l'évolution du régime de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance porté par le SDIS 40 ;
- autorise le Président à signer la convention financière avec le SDIS 40 pour la mutualisation du coût de cet audit.

Le Président

Thierry THOMAS